

8. John Fraser, en 1916, a reçu \$720.44; en 1917, \$1,537.03, paiements autorisés par décret du conseil. A. A. Fraser, en 1916, a reçu \$245.40; en 1917, \$135.25.

BUREAU IMPERIAL DES MUNITIONS.

M. PROULX demande:

1. Le ministre de la Milice, ou quelque membre du Gouvernement ou quelque fonctionnaire du ministère de la Milice, possède-t-il quelquel renseignement concernant l'ouvrage fait par le personnel de la commission impériale des munitions pour copier les listes des noms des épouses et des dépendants des soldats, lesquelles listes se trouvaient dans les bureaux du service public des assignations de soldes et des allocations de séparation au ministère de la Milice?

2. Dans l'affirmative, qui a ordonné que ces listes soient remises à ces sténographes et dactylographes de la commission impériale des munitions?

3. Qui a fourni l'argent destiné à payer les commis aux écritures de la commission impériale des munitions pour ces copies de listes?

L'hon. M. BURRELL (au nom du ministre de la Milice et de la Défense):

1. Le ministre a été informé que quelques membres du personnel du conseil impérial des munitions ont fait ce travail après les heures réglementaires de bureau et l'on a placé les listes à leur disposition dans ce but. L'Etat n'a rien payé pour ce travail.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

LES INSPECTEURS DES ŒUFS.

M. PROULX demande:

1. Combien d'inspecteurs le ministre de l'Agriculture se propose-t-il de nommer pour l'inspection des œufs?

2. Dans quels journaux sont publiés les avis portant que toute demande d'emploi doit être adressée au secrétaire de la commission du Service civil et déclarant que toutes les nominations se feront d'après les résultats obtenus à l'épreuve du concours public?

L'hon. M. BURRELL (pour le ministre de l'Agriculture):

1. Cinq.

2. Un avis a été inséré, en conformité des règlements, dans la "Gazette du Canada" et 1,500 exemplaires ont été distribués aux bureaux de poste, aux bibliothèques publiques, aux associations de la jeunesse chrétienne (Y.M.C.A.) et autres corps publics au pays.

L'annonce dit que l'on peut se procurer tous les renseignements au commissariat du bétail, ministère de l'Agriculture, ou chez le secrétaire de la commission du Service civil et elle dit de plus que la nomination sera faite d'après les résultats d'un examen de concours.

PENSION ACCORDEE AU COLONEL LABATT.

M. PROULX demande:

1. Quelle pension annuelle retire le colonel R. H. Labatt de la commission des pensions?

2. A quelle date cette pension a-t-elle été accordée?

3. Est-ce avant ou après la formation du Gouvernement unioniste?

4. Est-ce que la commission des pensions accorde une pension d'incapacité totale aux militaires qui ont un revenu de \$2,000 provenant du Gouvernement, ou autrement?

5. Est-ce que tous les militaires dont la maladie a été diagnostiquée comme étant une maladie valvulaire du cœur ont reçu une pension pour incapacité totale?

6. Est-ce qu'il y a un cas dans les bureaux de la commission des pensions où il s'agit d'un militaire ayant un revenu de \$5,000 qui a reçu une pension pour incapacité totale?

7. Est-ce que le colonel Labatt a d'autres revenus que celui provenant de la commission des pensions?

8. Est-ce que le colonel Labatt n'est pas le parent d'un membre quelconque du ministère actuel?

9. Dans l'affirmative, quels sont les membres avec qui il est parent?

10. Le colonel Labatt a-t-il des enfants qui retirent des pensions?

11. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, leur âge et le montant de la pension de chacun?

12. A quelle date les pensions ont-elles été accordées à ses enfants?

M. McCURDY (secrétaire particulier de la milice):

1. \$1,890 par an, plus des allocations s'élevant au total de \$240 par an pour ses deux enfants âgés de treize et quinze ans.

2. Le 16 octobre 1917.

3. Les pensions ne sont pas accordées par le Gouvernement et l'octroi de pensions ne relève en aucun cas du Gouvernement. Cette pension, comme toutes les autres, a été accordée par la commission constituée à cet effet. Le présent Gouvernement d'union a été formé le 12 octobre 1917.

4. Le revenu de la personne qui a droit à une pension, n'est pas pris en considération pour fixer le montant d'icelle.

5. Dans tous les cas de ce genre l'octroi de la pension est fait en se conformant strictement aux règlements des pensions qui ont été approuvés par le Parlement.

6. Oui.

7. Pas de renseignement.

8 et 9. Non. Mais il est parent par mariage avec le major général l'honorable S. C. Mewburn et l'honorable J. D. Reid.

10 et 11. Réponses sous le n° 1.

12. Réponse sous le n° 2.

FABRICATION DE MARGARINE.

M. PROULX demande:

1. Quels sont les noms des quinze compagnies qui ont demandé au Gouvernement un permis pour la manufacture de l'oléomargarine?

2. Pour quelles raisons a-t-on refusé ces permis à toutes les compagnies à l'exception de la Harris Abattoir Company et de la Swift Canadian Company?

3. Est-ce que le tribunal d'enquête nommé par le Gouvernement et dont M. George Henderson était le commissaire, s'est renseigné sur le